

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE REMIGNY

ARRÊTÉ DE NON OPPOSITION A UNE DÉCLARATION PRÉALABLE
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DEMANDE DE DECLARATION PREALABLE Dossier déposé complet le 24 Février 2026	Dossier n° DP 71369 26 E0004
Par : SCI GRENARD IMMOBILIER représentée par Jimmy GRENARD	
Demeurant à : 10 Rue Eugene Gerard - 71150 DEMIGNY	Surface de plancher autorisée : //
Pour : Remplacement des volets et mise en peinture de la double porte.	Nb de bâtiments créés : //
Sur un terrain sis à : 7 Rue de la Cure - 71150 REMIGNY	Nb de logements créés : //
Cadastré : B238	Destination : habitation

Le Maire,

- Vu la demande de déclaration préalable susvisée,
- Vu le Code de l'Urbanisme,
- Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) approuvé le 18/10/2018, révisé le 25/10/2022, modifié le 12/03/2025 et le 11/12/2025,

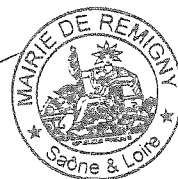
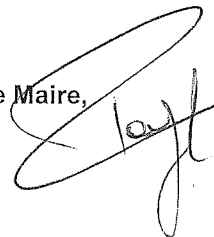
ARRETE

Article unique : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée.

Fait à Remigny,

19 MARS 2026

Le Maire,



Date d'affichage en mairie de l'avis de dépôt de la demande : 26/02/2026